



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 1^{er} août 2022 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

1° Lot 3 293 152 du cadastre du Québec – 10910, boulevard Bécancour

La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement d'un garage privé pour avoir une superficie de 160 mètres carrés au lieu de 111,5 mètres carrés, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe a) de l'article 7.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 334.

SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

2° Lot 6 376 909 du cadastre du Québec – Futur 18030, rue Robert

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction :

- d'un bâtiment principal pour avoir une marge arrière de 4,5 mètres au lieu de 8 mètres;
- d'un patio en béton pour avoir une distance de 1,7 mètre de la ligne arrière du terrain au lieu de 2 mètres;

le tout contrairement à ce que prescrit au feuillet numéro 60 de la cédule « B » et au paragraphe o) de l'article 7.1.1.3 du règlement de zonage numéro 334.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe.

Ville de Bécancour, le 13 juillet 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville